

QUESTION ECRITE

N° 9

Auteur : M. Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo

Objet : Brochure "Etudier en France après le baccalauréat" / portail AEFÉ pour l'orientation.

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger a signé le 5 octobre 2011 une convention de partenariat avec l'Agence Campus France. Une brochure « Etudier en France après le baccalauréat », fruit de ce partenariat, vient d'être éditée. L'AEFE compte-elle la diffuser sous forme papier dans les meilleurs délais à destination des élèves du réseau. L'AEFE compte-elle à terme mettre en ligne un portail internet spécialement dédié aux élèves du réseau AEFÉ et regroupant l'ensemble des ressources utiles à leur orientation ?

ORIGINE DE LA REPONSE : AEFÉ

Réponse

Suite à la signature d'une convention de partenariat le 5 octobre 2011, l'AEFE et Campus-France ont effectivement réalisé en commun une brochure-guide – *Étudier en France après le baccalauréat* – destinée aux lycéens des établissements du réseau et à leurs familles. Cette brochure, conçue spécifiquement pour les élèves du réseau, recense l'offre de formation de l'enseignement supérieur français, les formalités d'inscription, le financement des études et propose des conseils pratiques pour le séjour des étudiants en France.

Pour des raisons pratiques, l'AEFE n'a pas prévu de diffusion large sous forme papier à partir de la France. En revanche, elle a prévu qu'une large diffusion de cette brochure soit possible immédiatement car, d'une part, les lycées peuvent la télécharger et la faire imprimer sous format de brochure et, d'autres part, les élèves et les familles ainsi que toute personne intéressée, peuvent également la consulter et éventuellement la télécharger gratuitement à partir du site internet de l'AEFE www.aefe.fr.

L'AEFE dispose déjà d'un site internet performant sur lequel toutes les informations relatives à l'orientation peuvent être trouvées, ce qui ne rend pas nécessaire la création d'un portail spécifique. Par ailleurs, l'AEFE rappelle qu'elle a créé en 2007 un service spécialisé, le SORES (Service de l'orientation et de l'enseignement supérieur) compétent pour répondre à toute question relative à son domaine et soucieux d'alimenter en documents et outils spécifiques le volet orientation du site AEFÉ.